

RÉUNION DU 31 AOÛT 2016

Convocation : 25 août 2016

Affichage : 2 septembre 2016

L'an deux mille seize, le trente-et-un août, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-cinq août, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, COTTEBRUNE Serge.

Absents excusés : LEPLEY Laurence (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ).

Secrétaire de séance : ROULLAND Alain

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 7 juillet 2016, celui-ci est adopté par 12 voix pour et trois abstentions (Olivier, DUPONT, Sylvie GOUPILLOT et Béatrice LEPOITTEVIN, absents lors du dernier conseil).

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « Convention pour extension du réseau d'électricité ». L'assemblée, à l'unanimité, autorise l'ajout de ce point.

URBANISME

Déclarations Préalables :

- VILLEMOT Romain – 24 Hameau Dubost : aménagement de combles et pose de cinq fenêtres de toit.
- CANTERO Y GRIJELMO Arnaud – 64 Les Bertrands : Construction d'une extension.
- LECOFFRE Fabrice – 8 Les Brûlins : Modification de toiture.
- BUNOUST Gilles – 66 Les Bertrands : Construction d'un abri de jardin.

Monsieur le Maire profite de cette occasion pour indiquer qu'il rencontre en ce moment des soucis avec les déclarations préalables pour des abris de jardin dans différents lotissements : Les « Amontoux », les « Bertrands », les « Corbières 2 »... En effet, si le PLU autorise ces constructions, les règlements des lotissements vont parfois à l'encontre du PLU, ce qui l'oblige à refuser ces demandes. C'est pourquoi il est demandé aux syndicats constitués de faire la démarche auprès de leur lotisseur pour modifier les règlements et autoriser les abris de jardin, afin de les harmoniser avec le PLU communal.

Certificats d'urbanisme :

- GEOMAT – 76 Gravelle de Haut : Découpage d'une parcelle constructible.
- MOINDRON Alain – 79 Gravelle de Haut : Découpage d'une parcelle constructible.

AVENANT A LA CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU « SERVICE COMMUN » DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DOUVE ET DIVETTE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition d'avenant de la Communauté de Communes de Douve et Divette ayant pour objet de rendre gratuit ce service à compter du 1^{er} janvier 2016. Seuls resteraient à la charge de la commune les frais d'affranchissement des courriers envoyés par le Maire aux pétitionnaires.

Pour information, il est indiqué à l'assemblée que pour l'année 2015, la commune a payé ce service 2198.51 euros pour une demi-année (le service ayant été mis en place au 1^{er} juillet 2015). L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord, et autorise le Maire à signer cet avenant.

CCDD : RAPPORTS ANNUELS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les rapports annuels de la CCDD concernant les services « Déchets », « eau potable » et « assainissement » sont consultables en mairie.

SCOLAIRE

- Rentrée scolaire : Les effectifs de l'école pour la rentrée sont en augmentation, 157 élèves répartis en six classes. Un comptage est prévu par les services de l'inspection académique, mais l'ouverture reste hypothétique. La réponse sera connue le vendredi 2 septembre dans la soirée.
- Cantine : Le record est atteint cette année avec 148 inscrits pour une capacité d'accueil de 140 places dans le réfectoire.
- Sécurité : En raison des attaques terroristes, de nouvelles mesures de sécurité ont été prises au sein du groupe scolaire. Tous les accès doivent être fermés, ainsi que les barrières, afin d'éviter toute intrusion. Des clés ont été refaites et un trousseau complet va être déposé dans chaque classe pour pouvoir quitter l'enceinte du groupe scolaire à tout moment en cas de nécessité.
- ATSEM : Olivier DUPONT indique aux membres du conseil que lors du dernier conseil d'école, les enseignantes ont à nouveau demandé une ATSEM supplémentaire. Monsieur le Maire répond que la loi ne prévoit pas de taux d'encadrement particulier concernant les ATSEM. Il estime, au vu de ce qui se passe dans les autres communes, que deux ATSEM pour trois classes sur l'intégralité du temps scolaire est suffisant, d'autant que cette année, il n'y a pas de Toute Petite Section et il y a treize élèves de CP dans la classe de Grande Section. L'assemblée, à l'unanimité, trouve que c'est un arrangement qui doit être trouvé entre enseignantes, les ATSEM ne doivent pas forcément être dans les classes de Moyenne et Petite Section. Si aucun accord n'est trouvé entre les enseignantes, le conseil municipal se réserve le droit d'imposer un nombre d'heures par classe.
- Garderie Périscolaire : Les effectifs sont encore en augmentation avec 107 enfants inscrits sur les différents créneaux d'ouverture. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale a autorisé l'agrément du local des associations, ce qui porte désormais à 68 la capacité d'accueil de la garderie.
- Transport scolaire : Olivier DUPONT indique à l'assemblée que sur un des deux circuits de transport scolaire, seulement dix enfants sont inscrits, et que parfois, le car ne fera sa tournée qu'avec quatre ou cinq enfants. Il est regrettable que les services du conseil départemental n'aient pas pu grouper les deux circuits en un seul : l'argument avancé est que cela rendrait la tournée trop longue et retarderait l'arrivée du car au collège Emile Zola. Des contacts seront pris auprès des services de transport scolaire dans le courant de l'année scolaire afin de pouvoir ne faire qu'une tournée à la rentrée 2017. Par ailleurs, Olivier DUPONT indique que lorsqu'il n'y a pas d'enfants de maternelle dans le car, il n'y aura pas d'accompagnatrice de la mairie.

TRANSPORT PISCINE

Afin de conduire les enfants de l'école de Tollevast à la piscine de Chantereyne à Cherbourg-Octeville pour les premier et troisième trimestres l'année scolaire 2016 / 2017, l'entreprise « Normandie Voyages », est retenue, pour un montant de 75 € par rotation, alors que COLLAS Voyages proposait un tarif de 81 € par rotation.

CONVENTIONS POUR INTERVENANTS AUX TAP

Quatre conventions relatives aux Temps d'Activités Péri-éducatives pour l'année scolaire 2016 – 2017 sont adoptées par le conseil :

- Association « Family Zen », qui propose un atelier « Massage-Relaxation » pour la période du 2 septembre au 16 décembre 2016 inclus à raison d'1h30 par semaine, pour un coût horaire de 30 €, soit 45 € la séance.
- FCEH, qui propose un atelier « découverte du handicap par le sport » pour la période du 2 septembre au 16 décembre 2016 inclus à raison d'1h30 par semaine, pour un coût horaire de 18 €, soit 27 € la séance.
- Aurel, qui propose un atelier « Graff » pour la période du 6 janvier au 7 avril 2017 inclus à raison d'1h30 par semaine, pour un coût forfaitaire de 1150 €.
- Mme TURGIS de l'atelier « Saint-Acaire », qui propose un atelier « Vitrail » pour la période du 6 janvier au 7 avril 2017 inclus à raison d'1h30 par semaine, pour un coût horaire de 25 €, soit 37,50 € la séance.

TRAVAUX VOIRIE

- Réfection du revêtement dans le bourg : Les travaux de bicouche ont été effectués durant l'été. Le résultat est satisfaisant, mais il reste à refaire le marquage au sol du STOP de la « Croix Dubost », effacé durant les travaux, avant de pouvoir payer la facture.
- Programme 2016 : La première réunion a eu lieu le jeudi 25 août. Les travaux débuteront le 10 octobre pour environ trois semaines sur les routes communales de la « Mare à Joncs », des « Chênaies », au carrefour des « Bertrands », ainsi que sur les bas-côtés du « Blanchuquet » à la « Rocambole ». Un courrier sera distribué dans la boîte à lettres des riverains afin de les prévenir de ces travaux et également pour leur donner les coordonnées de l'entreprise retenue au cas où ils souhaiteraient profiter de sa présence pour réaliser des travaux de revêtement sur leur propriété.
- Arrêt de bus du « City » : Les travaux initiaux ont été mal réalisés, le conseil départemental en convient : des trous dans le bicouche ainsi que de grosses flaques d'eau devant l'abri ont été constatés. Le département n'ayant plus d'argent pour refaire cette partie, cela sera ajouté dans le marché passé avec TOFFOLUTTI, à la charge de la commune (cela ne devrait pas modifier le montant maximal prévu du marché). Si ces travaux devaient être refaits après la réfection de la voirie, cela ne pourrait se faire que dans plusieurs mois, et le résultat ne pourrait pas être satisfaisant.
- Arrêt de bus de la « Gueule du Brochet » : Le Conseil Départemental a refait en juillet les abords de cet arrêt afin de rendre la manœuvre des cars moins dangereuse.
- Nettoyage des bas-côtés des routes et chemins communaux : Les travaux de broyage et d'épilage vont commencer à partir de mi-septembre. Monsieur le Maire indique que cette année, pour des raisons d'économie, ces travaux ont été moins importants que les années passées. Un bilan sera fait à l'automne afin de décider comment procéder en 2017.

CONVENTION AVEC ENEDIS POUR UNE EXTENSION DE RESEAU

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une convention proposée par ENEDIS relative à une extension de réseau visant à alimenter une parcelle à l'extrémité des « Bertrands ». La participation communale est de 4198,61 € HT, et celle d'ENEDIS est de 2332,55 €. Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires à cette dépense ont été prévus à l'article 20421 de la section d'investissement du Budget Primitif 2016.

Conformément à ce qui avait été décidé par le conseil municipal lors de la séance du 9 septembre 2015, l'assemblée, à l'unanimité, valide cette proposition de convention et autorise le Maire à la signer.

TRAVAUX BÂTIMENTS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que deux devis pour la réparation des portes de l'atelier municipal ont été demandés :

- REEL : 2358 € HT
- THYSSENKRUPP : 2136 € HT

Le devis THYSSENKRUPP a été retenu et les travaux sont en cours.

Afin de ne plus avoir de telles factures de réparation, l'entreprise THYSSENKRUPP a proposé un contrat de maintenance d'un montant de 400 € HT par an pour les quatre portes sectionnelles. Ce contrat entrerait en vigueur le 1^{er} septembre 2016. Monsieur le Maire souhaite que ce contrat soit mis en place, afin de sécuriser les conditions de travail des employés communaux, et aussi de faire durer au maximum la vie de ces portes. L'assemblée, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise le Maire à signer ce contrat de maintenance.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Boucherie ambulante : Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier du boucher de Vasteville souhaitant s'installer sur le parking de la mairie le mercredi matin, dans la cadre d'une tournée. L'assemblée donne son accord de principe pour qu'il s'installe sur le parking de la mairie ainsi que pour la gratuité de l'électricité, estimant qu'il s'agit d'un service apporté à la population.
- Forum des Associations : Le samedi 3 septembre, le forum des associations aura lieu à la Maison du Sonneur de 10h à 17h, et le pot de bienvenue aux nouveaux arrivants aura lieu à 12h au même endroit.
- La Tollevastaise : la 20^{ème} édition aura lieu le samedi 8 octobre, si les services de l'État donnent leur accord.
- Réforme Territoriale : Suite aux votes des communes concernant le périmètre des futurs EPCI, Monsieur le Maire indique que seul le périmètre de l'EPCI du Grand Cotentin n'a pas reçu le nombre de votes suffisant pour être validé. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale se réunira le 19 septembre pour statuer sur ce dossier.
- Repas des seniors : Chantal TRAVERS annonce que le repas des seniors se déroulera le dimanche 2 octobre.
- Dégradations au City Park : Des barrières et des poteaux en bois ont été arrachés et les panneaux STOP ont été enlevés et jetés dans la haie. Une plainte a été portée auprès de la gendarmerie de Beaumont-Hague, l'enquête est en cours. Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'aire de jeux a été interdit. Sur la demande de parents, les travaux de sécurisation des lieux ont été entrepris par des jeunes, des élus et des parents, pour que les enfants puissent profiter de l'aire de jeux la dernière semaine de vacances.
- Déchets : Alain ROULLAND indique qu'il a été interpellé concernant le transfert des containers du « Prunier » vers « Saint-Acaire ». Il trouve dommage que ce point d'apport volontaire soit éloigné de la partie la plus habitée de la commune. Stéphane BARBÉ répond que l'emplacement choisi à Saint-Acaire est plus sécurisé, notamment pour faire demi-tour. Le point d'apport volontaire du « City Park » sera renforcé prochainement avec l'installation de containers supplémentaires. Par ailleurs, Monsieur le Maire informe qu'un courrier sera prochainement déposé dans les boîtes à lettres des lotissements des « Bertrands » et des « Corbières » afin d'empêcher les dépôts sauvages de déchets verts le long des chemins communaux et dans les parcelles agricoles situées aux alentours de ces deux lotissements.
- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 12 octobre 2016.

Fin de la séance : 23h00